

193

dodis.ch/37207

*Télégramme de l'Ambassadeur de Suisse à Bagdad, A. Natural,
à la Direction politique du Département politique¹*

NOTRE PRISE DE POSITION SUR LA RÉOLUTION ANTISIONISTE DE L'ONU²
FORTE RÉACTION IRAKIENNE

Confidentiel

Bagdad, 7 décembre 1975

1. M. Ibrahim al-Wali, Directeur politique MAE me convoqua 7 décembre pour me parler, d'ordre de son Ministre³, de nos prises de position sur résolution antisioniste de l'ONU. Il s'est exprimé avec une grande courtoisie, mais la substance de ses propos était très ferme.

2. Il a cité le discours du Président de la Confédération au Parti socialiste⁴, la déclaration formulée par 98 députés⁵, un communiqué du Conseil des Églises, et les commentaires de la presse suisse⁶. Il a constaté que la Confédération n'étant pas membre de l'ONU, rien ne l'obligeait de prendre position sur la dite résolution. Dès lors notre réaction, aux yeux de son Ministre, est une manifestation d'hostilité à l'encontre des Arabes.

3. J'ai déclaré que tel n'était pas le cas et me suis livré à une très longue explication.

Je suis remonté à 1939, à l'antisémitisme qui régnait dans une partie de l'Europe, aux camps d'anéantissement de Hitler. Ai exposé les sentiments d'horreur que la révélation de ces faits avait causés en Suisse⁷ et le soulagement qu'avions éprouvé quand la création de l'État d'Israël nous a permis de croire que de tels drames ne pourraient plus se reproduire. J'ai reconnu que le monde arabe n'était pour rien dans ces antécédents et que nous n'avions pas pris conscience de l'injustice qui était commise à l'égard du peuple palestinien. Toujours est-il qu'à nos yeux le fait israélien existe aujourd'hui et que la présence de plus de deux millions de juifs sur ce territoire ne peut pas être ignorée ni abolie. Dès lors, selon nous, une solution pacifique ne peut provenir que d'un dialogue, ou plus exactement d'une possibilité de dialogue entre les deux communautés, palestinienne et juive. Nous sommes favorables à tout ce qui peut faciliter ce dialogue, hostiles à ce qui peut y faire obstacle. C'est pourquoi nous avons vu

1. *Télégramme*: CH-BAR#E2001E-01#1988/16#3792* (B.15.21). Copie à la Division du commerce du Département de l'économie publique et au Secrétariat politique du Département politique.

2. *Résolution de l'Assemblée générale de l'ONU du 18 novembre 1975*, UN doc. A/RES/3379 (XXX), CH-BAR#E2003A#1988/15#1406* (o.713.275).

3. S. Hammadi.

4. *Exposé de P. Graber au Congrès d'automne du Parti socialiste neuchâtelois du 15 novembre 1975*, CH-BAR#E2812#1985/204#169* (4).

5. Cf. *doss.* CH-BAR#E2003A#1988/15#1406* (o.713.275) et *doss.* CH-BAR#E2001E-01#1987/78#519* (B.34.94.10).

6. Cf. *ibid.*

7. Cf. *DDS*, vol. 16, doc. 3, dodis.ch/320.



dans la résolution antisioniste un risque de renaissance de l'antisémitisme aux conséquences si néfastes, une tendance qui ne favorise pas le retour à la paix.

Cette attitude n'est en rien dirigée contre les Arabes, à fortiori contre l'Irak. Elle part du désir de favoriser l'établissement de conditions permettant de résoudre, à longue échéance, le conflit israélo-arabe.

4. M. Al-Wali, ancien consul général à Genève, m'a écouté avec sympathie. Mais il a rétorqué que nous faisons bon marché de la cause arabe en admettant le fait accompli, ce à quoi l'Irak se refuse. Nous avons le droit, ajoute-t-il, d'avoir de la sympathie pour Israël, mais nous devrions aussi en avoir pour les Arabes.

J'ai évoqué ce que nous avons fait pour mieux comprendre le point de vue arabe, j'ai rappelé notre conférence des Ambassadeurs au Caire⁸, j'ai dit que nous étions ouverts à leurs conceptions.

Il m'a répété alors que son Ministre l'avait chargé de me dire qu'il considérait notre attitude comme traduisant une hostilité à la cause arabe, et que dans ces conditions, il doutait que le Ministre soit prêt à nous envoyer un ambassadeur.

«Il vaut mieux, a-t-il conclu, que vous connaissiez nos sentiments, que nous jouions carte sur table. Il n'est pas mauvais que le Gouvernement suisse sache que le Gouvernement irakien a été froissé par votre réaction».

5. Personnellement, M. Al-Wali, avait l'air ennuyé de me tenir ce langage et il a plusieurs fois répété qu'il agissait sur instruction précise du Ministre.

C'est le Directeur politique qui a été chargé de cette tâche. Le Ministre lui-même ne m'en a rien dit, les deux Sous-Secrétaires d'État vus le même jour, se sont étendus sur les grands avantages réciproques d'une coopération économique entre la Suisse et l'Irak⁹. Le Président de la République¹⁰ avait lui aussi souligné l'intérêt de cette collaboration, mais en disant avec force que la seule restriction possible à une intensification des relations économiques pouvait provenir d'une méconnaissance de la politique arabe de l'Irak, des aspirations fondamentales de Bagdad. «Et quand je dis arabisme, je pense à la Palestine». J'avais parlé alors du grand respect que nous éprouvions pour la politique arabe en général, irakienne en particulier.

Devant cette toile de fond, on comprend pourquoi l'Ambassadeur Jolles a été reçu en Irak à un niveau nettement inférieur à celui qui lui a été réservé en Iran¹¹. Les rendez-vous ont été improvisés et certains de ceux qui ont été demandés avec insistance parce qu'ils avaient trait à des intérêts suisses spécifiques (Université technologique de Bagdad) n'ont pas été accordés.

De même, on comprend aussi mieux le sens d'une remarque faite par le Secrétaire d'État du Ministère de l'économie¹². Il avait déclaré que pour l'Irak,

8. Cf. doc. 14, dodis.ch/39250 et le compte rendu de J.-J. Indermühle et P.-Y. Simonin de juillet 1973, dodis.ch/40077.

9. Sur les relations économiques de la Suisse avec l'Irak, cf. p. ex. le PVCF N° 1978 du 22 octobre 1975, dodis.ch/37688.

10. A. H. al-Bakr.

11. Cf. le rapport de P. R. Jolles de décembre 1975, dodis.ch/37667 et le PVCF N° 2179 du 19 novembre 1975, CH-BAR#E1004.1#1000/9#824*.

12. M. M. al-Ubaidi.

économie et politique allaient de paire et que le développement des relations économiques n'était concevable qu'avec des pays amis.

M. Jolles avait répondu en soulignant que la Suisse était neutre, qu'elle n'était liée à aucun bloc, pas même avec la Communauté européenne, et que sa politique commerciale était totalement indépendante. Le Secrétaire d'État s'était alors empressé d'ajouter que les pays véritablement neutres pouvaient être comptés parmi les pays amis. Les différents interlocuteurs de M. Jolles, tout en relevant qu'un accord commercial était désirable avaient précisé qu'ils ne pouvaient entrer en négociation à ce sujet avant d'avoir obtenu une approbation politique.

7. M. Jolles fera rapport dès son retour en Suisse.